

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1750

AMENDEMENT

présenté par

Mme Mercier, M. Philippe Brun, Mme Jourdan, M. Barusseau, M. Baptiste, M. Baumel,
M. Bouloux, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

null

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	11 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	11 000 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Écologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Fonds territorial climat	0	0
TOTAUX	11 000 000	11 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	15 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	15 000 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Écologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Fonds territorial climat	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à rétablir les crédits de l'Office français de la biodiversité (OFB) minorés lors de l'examen budgétaire au Sénat à hauteur de 11 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et de 15 millions d'euros en crédits de paiement (CP) sur le programme 113 « Paysages, eau et biodiversité ».

Ces crédits financent les actions de communication, de sensibilisation et de mobilisation du public menées par l'OFB, essentielles pour assurer l'efficacité des politiques de protection de la biodiversité. La diminution initiale risquait de réduire la portée des campagnes de sensibilisation, la visibilité des actions de terrain et l'engagement des citoyens et des partenaires locaux. Le rétablissement de ces crédits garantit que l'OFB dispose des moyens nécessaires pour continuer à informer et mobiliser efficacement le public, tout en contribuant à la réussite des objectifs nationaux de préservation de la biodiversité.

Afin d'assurer la recevabilité de cet amendent, ce dernier :

– Ponctionne 11 millions d'euros en AE et 15 millions d'euros en CP sur l'action 01 « Routes-Entretien » du programme 203 « Infrastructures et services de transports ».

– Afin d'abonder de 11 millions d'euros en AE et 15 millions d'euros en CP l'action 7 du programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » .

Notre volonté n'est pas de réduire les crédits du programme 203 et de l'action 01, c'est la raison pour laquelle nous demandons au Gouvernement de lever le gage.